

## CONCERTATION SUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

**CMA FRANCE ET LE RESEAU DES CMA SALUENT  
DES DISCUSSIONS CONSTRUCTIVES ET DES  
ANNONCES QUI VONT DANS LA BONNE DIRECTION**

La Ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet, a annoncé des mesures visant à réformer le financement de l'apprentissage. Le Président de CMA France salue des avancées qui doivent permettre de former sereinement la nouvelle génération d'artisans.

**CMA France salue une concertation à l'écoute des enjeux de l'artisanat**

Dès 2023, face à l'impact des baisses successives de NPEC sur l'offre de formation au service de l'artisanat, CMA France avait alerté le Gouvernement sur les risques engendrés et demandé que soit ouverte, au plus vite, une concertation sur la régulation du financement de l'apprentissage avec notamment l'affirmation d'objectifs stratégiques :

- le rééquilibrage des flux d'apprentis vers les niveaux 3 (CAP – BEP) et 4 (BAC Pro);
- la prise en compte des distorsions de concurrence qui étaient pourtant identifiées et même anticipées dès l'adoption de la loi de 2018.

« Si la loi de 2018 a eu des effets bénéfiques pour le développement de l'apprentissage, elle a aussi créé des effets d'aubaine entraînant une augmentation des dépenses de l'Etat, ainsi qu'une modification sociologique de l'apprentissage, au détriment des objectifs initiaux d'insertion professionnelle portés par ce dispositif. Pour le dire simplement, les conséquences concrètes des deux baisses successives étaient simples : il n'aurait plus été possible de former en qualité et en proximité à tous les métiers de l'Artisanat et ce dès la rentrée 2025. », indique Joël FOURNY.

## **L'avenir de l'apprentissage dans l'artisanat devrait être préservé !**

En décidant de prioriser les financements en faveur des premiers niveaux de qualification, le Gouvernement répond à une demande forte et constante du réseau des CMA : celle de réguler le financement de l'apprentissage en répondant à des priorités déterminées par l'Etat, les branches professionnelles et les territoires, en proximité avec les besoins des jeunes et des entreprises.

« *En cette période de raréfaction de l'argent public, des choix stratégiques s'imposent. Il était nécessaire de cibler selon deux critères de bon sens : là où les besoins sont prioritaires (métiers en tension) et là où les formations produisent la plus forte valeur ajoutée en matière d'insertion dans l'emploi. C'est pourquoi, l'annonce par la ministre du ciblage vers les premiers niveaux de qualification, qui ont l'impact le plus important sur l'accès des jeunes à l'emploi, est une excellente nouvelle. Après trois ans de travail, il semble que nous débouchions enfin sur des avancées concrètes, dont la déclinaison technique doit maintenant remédier aux baisses successives des NPEC qui ont mis en difficulté plusieurs de nos centres CMA Formation. Je tiens à saluer la qualité des échanges que j'ai pu avoir avec la Ministre au cours de cette concertation et souhaite que la mise en œuvre de ces mesures permette, en outre-mer comme dans l'Hexagone, de continuer à former en qualité et en proximité à tous les métiers de l'artisanat.* », **conclut Joël FOURNY, Président de CMA France.**

Contact presse : Nicolas Therby - [therby@cma-france.fr](mailto:therby@cma-france.fr)  
06 18 61 57 35